



Paris, le 05 mars 2015

## Compte-rendu de la réunion DG/DSC du 05 février 2015

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Dominique Schirmer (DSC-DT-NE), Sébastien Beudaert (DSC-DT-NdP) et Richard Henrard (DSC-DT-CB).

Excusé : Nadia Jacquot (DSC-DT-RS).

Pour VNF : M. M. Papinutti (DG), M. Dominique Mortelecq (Directeur de Projet), Mme Corinne de La Personne (DRH), M. Th. DRUESNES (Responsable des relations sociales) et M. Sébastien Legrand (assistant juridique) et M. Alain Monteil (Dir DT-BS).

Les points à l'ordre du jour sont :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 janvier 2015,
- PTETE – Fixation des ouvrages exceptionnels,
- Point relatif aux logements de service de la DT Bassin de la Seine,
- Questions diverses.

**Force Ouvrière** en préambule lit sa déclaration (cf : en P.J).

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

#### Réponse à la déclaration préalable **Force Ouvrière** :

##### – Projet Stratégique :

Le **DG** va demander au prochain CA un avis formel pour engager la concertation avec les OS de l'EPA-VNF. Il précise qu'actuellement le seul écrit finalisé sur ce sujet est le document « général ». Il indique qu'il a mis en place 23 chantiers sur ce sujet avec des pilotes qui ont en charge l'étude de faisabilité et ensuite de rédiger un cahier des charges (14 sont pré-finalisés). Il s'engage à les présenter à la prochaine réunion DG/DSC.

Le Ministre confirme un COP pour VNF, le DG a rendez-vous au cabinet cette semaine et doit notamment en discuter.

##### **Commentaire Force Ouvrière, hors réunion :**

**À SUIVRE DE PRÊT !** En effet : quels vont être les engagements de VNF (effectifs, niveaux de services, moyens ...) Quelles contre parties de l'État (financier, protection sur les effectifs pendant la durée du COP ?)

### – Déplafonnement de la PTETE-PM : (Concerne les personnels de droit public)

Le **DG** indique qu'il l'a demandé et redemandé au ministère. Il considère que le retour actuellement n'est pas satisfaisant. Il indique qu'il a une totale confiance du cabinet du ministère. Il s'engage à porter avec énergie le dossier.

### – IHTS : (Application de l'arrêté d'octobre 2014)

Le **Directeur de projet** informe les DSC que ce point sera vu au prochain CTU-Public. Il précise que cela a été débattu au COTER. Les Directeurs ont émis un avis unanime afin que la circulaire qui a été rédigée par le ministère de tutelle soit appliquée au sein de l'EPA-VNF.

Le DG rajoute qu'il a demandé une impacte financière qui sera présenté au CTU.

### – Logement de service :

Le **DG** confirme l'engagement du « CAB » du ministre. Par conséquent, il se considère engager. Pour autant, il indique qu'il y a un peu de retard quant à l'évaluation financière qui est en cours sur les logements en US et COT. Il indique que sur les premières évaluations connues, les montants qui seraient déclinés restent accessibles. Il s'engage à traiter les cas les plus complexes au cas par cas. Et utilisera des outils spécifiques à l'établissement pour tenir les engagements du Ministre (augmentation des pourcentages ou exonérations).

L'arrêté du Ministère fixant les règles d'attribution des logements en NAS est en cours de rédactions. Il reste à l'EPA-VNF à clarifier les fonctions pour les NAS et les COP. Le DG reste dubitatif quant au logement qui pourront rester en NAS !

### – Information du DG :

En préambule de l'ordre du jour, le DG informe qu'il va rencontrer le Secrétaire Général du Ministère le jeudi 12 mars 2015. Il précise qu'il considère que les relations avec le ministère sont bonnes. Pour autant, il concède qu'il y a quelques difficultés internes à VNF qui vont se « gommer » avec l'arrivée de Mme Corinne de LA Personne en tant que DRH. Il nous informe de la demande forte du Ministre pour élaborer rapidement un agenda social, VNF y travaille. Il devrait nous être présenté rapidement

## 1 – Approbation du CR du 8 janvier 2015 :

**Force Ouvrière** n'a pas de modifications à apporter au compte-rendu.

## 2 – PTETE et PM – Fixation des ouvrages exceptionnels pour attribution Classe B :

Le **Directeur de projet** présente le dossier.

Suite aux échanges avec les DSC, le DG, au regard des arguments portés par les uns et les autres, propose de représenter le projet ainsi que la circulaire d'application.

**Force Ouvrière** a attiré l'attention du DG sur les situations particulières :

- de l'écluse N°1 de la SARRE à la DT-Strasbourg,
- des écluses pilotes ou particulières sur le Rhin, la Seine et la Moselle

### 3 – Point relatif aux logements de services à la DT-Bassin de la Seine :

Le **Dir de la DT-BS** présente le dossier : Il s'agissait de régulariser l'ensemble des occupants sans titre et les redevances impayées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 date de la création de l'EPA-VNF. Aujourd'hui 11 dossiers posent problèmes compte-tenu des montants à réclamer. Il précise que les agents concernés ont refusé de s'inscrire dans le processus social mis en place par la DT-BS. Pour **Force Ouvrière**, il est hors de question de laisser des agents dans une situation économique et sociale dramatique. De plus, certains agents s'estimaient être logés en NAS.

Compte-tenu des cas spécifiques, le DG s'engage à étudier les dossiers, au cas par cas, sous réserve que les agents concernés se fassent connaître au prêt de la structure sociale de la DT-BS.

#### **Commentaire Force Ouvrière, hors réunion :**

**Le DG laisse cependant une « porte ouverte » afin de trouver la moins « mauvaise » des solutions pour ces agents. Il est impératif de leur faire comprendre la nécessité de se rapprocher au plus vite de la structure sociale de la DT-BS et ainsi qu'ils trouvent une sortie honorable.**

Les DSC **Force Ouvrière**.

Paris, le 05 mars 2015

## DECLARATION PREALABLE à la réunion mensuelle DG/DSC du 05 mars 2015

Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs,  
Camarades,

Aujourd'hui, nous sommes à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, **Force Ouvrière** exige maintenant de l'EPA-VNF qu'il se dévoile enfin sur la déclinaison du projet stratégique 2015-2020 pour l'ensemble des itinéraires. Pour **Force Ouvrière**, il est indéniable que cela conditionne fortement l'avenir de la voie d'eau, nos missions, nos emplois et impactera la vie des Personnels. En conséquence, nous vous demandons d'engager dès maintenant un véritable dialogue sur ce point avant présentation au Conseil d'Administration de l'EPA-VNF.

**Force Ouvrière**, depuis le 12 novembre 2014, vous a interpellé à maintes reprises sur la mise en application au sein de l'EPA-VNF de l'arrêté « Indemnité Horaire de Travail Supplémentaire ». Le 8 janvier 2015, vous vous êtes engagé à nous fournir une réponse écrite. À ce jour, force est de constater, que rien ne nous a été proposé afin d'appliquer cet arrêté tant attendu par les agents concernés au sein de l'EPA-VNF.

**Force Ouvrière** concernant la PTETE et la Prime Métier, vous demande de relancer le ministère pour que soit publié rapidement un décret autorisant le dé plafonnement des primes pour les voies navigables. Cela permettra de corriger l'injustice de 2014, où certains agents n'ont pu bénéficier d'une véritable revalorisation.

Concernant les logements de services, **Force Ouvrière** rappelle ICI, l'engagement du Ministre à savoir, le maintien des NAS actuelles et la garantie que les personnels ne paieraient pas plus de loyer. **Force Ouvrière** veillera au respect de cet engagement.

Pour finir, **Force Ouvrière** se demande, au regard de l'ordre du jour très succinct pourquoi aucun des points identifiés et non résolus lors de la rencontre DG/DSC, du 8 janvier 2015, ne soit débattu ce jour.

Les DSC **Force Ouvrière**